

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n°2023 / 136 / BIORAFFINERIE FUTERRO / 4 du 8 novembre 2023 relatif au projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean de Folleville (76)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 ;
Vu la décision n°2023 / 8 / BIORAFFINERIE FUTERRO / 1 du 1er février 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet bioraffinerie de production et recyclage de plastique biosourcé à Saint-Jean de Folleville et désignant MM. Bruno BOUSSION et Christophe BACHOLLE garants de celle-ci ;
Vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de Bioraffinerie Futerro du 07 août 2023 ;
Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable d'octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

Le document publié par le maître d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en compte globalement, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, arguments et contributions du grand public.

Néanmoins, les demandes de précision des garants afin d'informer le public sur certains aspects du projet n'ont été prises en compte que partiellement, en ce qui concerne l'installation éventuelle d'une glucoserie.

De même, les interrogations des garants sur l'organisation de la filière des épandages de boues de la station d'épuration n'ont pas reçu de réponses précises à ce stade.

RECOMMANDE QUE :

Des temps d'échange soient organisés avec le public lors de la concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique pour présenter les évolutions de l'implantation du projet et l'organisation des flux entrants et sortants : installation éventuelle d'une glucoserie, gestion de la filière d'épandage des boues, création d'un appontement sur la Seine, circulation des poids lourds. Les études devront être mises à disposition du public dès leur production.

L'État, la collectivité de Caux-Seine Agglo, les sociétés FUTERRO concernant son projet de bioraffinerie de production et recyclage de plastique biosourcé et EASTMAN concernant son projet d'usine de recyclage chimique des plastiques présentent conjointement au public les effets cumulés de ces projets à Saint-Jean de Folleville.

Fait le 8 novembre 2023.

Le président
M. Papinutti